

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers                      L'an deux mille vingt trois  
En exercice : 15                              le 26 juin à 20 heures 30,  
Présents : 12                                  le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 14                                  dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 22 juin 2023 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe**

**Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange**

**Secrétaire : POUPOT Mary**

**Absents excusés : PLACHOT Geneviève** procuration à **ANDRÉ Christian**

**MARCHOU Marie** procuration à **DELSOL Yannick**

**Absent non excusé : COULON Florian** pas de procuration

**Objet : Choix du prestataire pour la gestion de l'ALSH, l'ALAE, le Projet Jeunesse et la coordination CTG-PEDT**

Monsieur le Maire rappelle que la gestion du centre de loisirs (ALAE le mercredi et ALSH les vacances) est actuellement assurée par la Fédération Léo Lagrange dans le cadre d'une convention annuelle (de septembre à septembre).

La municipalité a décidé de développer une action auprès de la jeunesse. De plus dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et du renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) il est apparu un besoin de coordination de ces deux dispositifs.

C'est pourquoi les fédérations Léo Lagrange et LEC ont été consultées afin de nous faire des propositions pédagogiques et financières afin de :

- Gérer le centre de loisirs enfance (ALAE+ALSH)
- Mener l'action jeunesse
- Coordonner le CTG et le PEDT

Concernant les financements, la CAF nous accompagne concernant le centre de loisirs (en fonction du nombre d'enfants) et participe à 50% du poste pour la coordination PEDT/CTG.

Il convient donc de définir avec quel partenaire nous conventionnerons à partir de septembre 2023.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'établir un partenariat avec Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 7, rue Mesplé - 31100 Toulouse afin de confier à LE&C Grand Sud :

- L'organisation et la gestion de l'ALAE des mercredis scolaires (toute la journée car rythme sur 4 jours).
- l'organisation et la gestion de l'ALSH pendant les vacances scolaires
- l'organisation et la gestion du projet jeunesse
- coordination CTG et PEDT

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les termes de ce partenariat

Votes pour : 14

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 26 juin 2023

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Le Maire,